

Marchandises Dangereuses - Cat. 1 Piles & batteries Lithium ionique & gaz comprimé nsa BASE OACI-IATA "Expéditeurs" acheminement des marchandises dangereuses

2 jours 14 heures

Programme de formation

Public visé

Expéditeurs, en charge du traitement, du stockage et de la préparation documentaire des expéditions de marchandises dangereuses par voie aérienne (tableau 1.5A), de piles et batteries lithium-ion et gaz comprimé nsa

Pré-requis

Français lu / parlé / écrit

Objectifs pédagogiques

Comprendre et acquérir les connaissances réglementaires propres à l'expéditeur relatives au transport des marchandises dangereuses par voie aérienne

- Présentation du manuel notamment des nouveautés et modifications de l'année en cours
- Explication des chapitres, parties, glossaires et appendices, dont nouvelles sections.
- Appliquer correctement la Réglementation IATA Matières Dangereuses et les aspects légaux qui en découlent ;
- Différencier les responsabilités de l'expéditeur de celles de l'exploitant
- Identifier les matières dangereuses qui sont : interdites au transport aérien et autorisés par dérogation, permises dans le cargo et soumises à la réglementation, exclues entièrement ou en partie par la réglementation
- Vérifier que l'utilisation du colis est conforme aux restrictions indiquées sur l'emballage,
- Marquer et étiqueter correctement l'emballage d'une marchandise dangereuse et/ou vérifier que ces marquages et étiquetages sont conformes aux exigences de la réglementation,
- Connaître les dispositions particulières relatives aux transports des marchandises par les passagers et les membres d'équipage ;
- Identifier les 9 classes de matières dangereuses à partir de leurs principaux critères ;
- Se repérer dans la liste alphabétique des matières dangereuses et appliquer les informations trouvées,
- Connaître les conditions générales et les instructions spécifiques d'emballage afin d'en vérifier la conformité ;
- Remplir une déclaration d'expéditeur pour les matières dangereuses et/ou vérifier si les renseignements fournis sur le formulaire sont conformes à la réglementation ;
- Saisir correctement sur une LTA les renseignements appropriés et/ou vérifier que les informations ont été saisies correctement ;
- Reconnaître et appliquer les divergences d'état appropriées et/ou des exploitants Connaître les particularités du transport aérien des piles au lithium ;
- Appliquer les procédures d'urgence en cas de découverte d'un colis endommagé ou avec un emballage qui présente des traces de fuites.



Description / Contenu

Modalités pédagogiques

A la fin du stage, chaque participant est soumis à un test de connaissances. Sa réussite à 80% ou plus de bonnes réponses, permet l'obtention du Certificat correspondant accrédité par IATA Montréal, conformément à la Directive de l'Annexe

18 de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI).

Si le résultat est supérieur ou égale à 60% mais inférieur à 80% de bonnes réponses, le stagiaire pourra effectuer un complément de formation et le test numéro 2.

Si la note obtenue est inférieure à 60%, le stagiaire devra repasser un stage complet.

Moyens et supports pédagogiques

Cours théorique / tableau / paperboard / Manuel contenant les textes IATA

Cahier d'exercices / Emballages MD / Etiquettes MD

Ordinateur, vidéoprojecteur.

Livret stagiaire et manuel IATA DGR

Exercices pratiques

Mémo DGR remis à chaque stagiaire

Modalités d'évaluation et de suivi

Test de connaissance écrit avec note minimale de validation fixée à 80% de réussite

Un certificat de réussite est délivré à l'issue du stage si la note est supérieure ou égale à 16/20

24 Mois : la formation doit faire l'objet d'une actualisation des connaissances d'une durée de 7h (ou 10h30) avant la fin de la date de fin de validité.

La re certification doit intervenir dans les deux mois qui précèdent la fin de validité sous peine de refaire une formation complète.

Modalités Accessibilité

Profil du / des Formateur(s)

Instructeurs agréés IATA et/ou répondant aux critères énoncés au paragraphe 1.5.6 du manuel DGR (62ème édition)

27/09/2024